

communiqué de presse

19 juillet 2011

Pour créer un secteur optionnel qui encadre les dépassements d'honoraires, l'UNOCAM demande aux pouvoirs publics de prendre des engagements concrets

Fabrice Henry, Président de l'UNOCAM, a écrit à Xavier Bertrand, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, en date du 19 juillet 2011, afin de permettre le déblocage des négociations conventionnelles avec les médecins libéraux.

L'UNOCAM souhaite voir aboutir ces négociations, pour créer un secteur optionnel encadrant les dépassements d'honoraires, afin de permettre un accès aux soins pour tous. Elle l'a montré en signant un accord tripartite le 15 octobre 2009, dont elle regrette qu'il n'ait pas été mis en œuvre plus tôt, et en répondant favorablement à la reprise des négociations le 23 juin 2011.

Pour l'UNOCAM, l'engagement des pouvoirs publics doit maintenant se traduire par l'annonce de mesures concrètes, en particulier :

- les modalités d'évolution des tarifs opposables pour les actes techniques des trois spécialités concernées (chirurgie, anesthésie et obstétrique) et le calendrier correspondant devront être précisés ;
- dès son ouverture, le secteur optionnel devra être réservé aux médecins exerçant en secteur 2, comme l'a annoncé le Directeur général de l'UNOCAM à plusieurs reprises ;
- les praticiens exerçant dans le secteur optionnel devront justifier d'une pratique de qualité établie sur des critères objectifs et mesurables ;
- la liberté contractuelle des organismes complémentaires d'assurance maladie devra être respectée.

L'engagement concret des pouvoirs publics sur ces points pourra permettre à l'UNOCAM de poursuivre les négociations, en dépit de l'adoption de la proposition de loi dite Fourcade qui limite gravement la liberté des organismes d'assurance maladie complémentaire à contractualiser avec des offreurs de soins.

Personne à contacter : Fabrice HENRY, Président

UNOCAM / 120 BOULEVARD RASPAIL - 75006 PARIS – TEL : 01.42.84.95.00 / FAX : 01.45.48.91.01